



Département : Tarn-et-Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2026
1ère séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 26 février à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de SERIGNAC, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 20 février 2026

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Gérard LATAPIE. David GIRON. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Sandrine AUDU-BENALI
David ARQUIE
Francis DAUREJAT

Ont donné procuration :

Jacques BIASOTTO à Bernard DIANA
Alain SANCEY à Bernard SALOMON
Karine RIEGES à Yves MEILHAN
Sylvain LAFARGE à Christian LAGARDE

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 03 MARS 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 11 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20260226 D01	PETITES VILLES DE DEMAIN Approbation de l'avenant à la Convention cadre PVD, valant ORT multisites pour les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	Présents : 39 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : -D'APPROUVER l'actualisation du plan d'actions initial annexé à la convention cadre PVD, valant ORT multisites ; -D'APPROUVER la prolongation du programme Petites villes de demain (PVD) inscrit dans la convention cadre PVD, valant ORT multisites de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour une durée supplémentaire de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ; -D'APPROUVER la prolongation de l'Opération de Revitalisation du Territoire inscrite dans la convention cadre PVD, valant ORT multisites de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour une durée supplémentaire de 23 mois et 5 jours, soit jusqu'au 31 décembre 2029 ; -D'AUTORISER le Président à signer l'avenant de prolongation de ladite convention cadre avec les partenaires concernés ; -DE PREVOIR les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues qui seront inscrites au budget communautaire.
20260226 D02	PETITES VILLES DE DEMAIN Délibération portant prolongation du contrat de projet Petites Villes de Demain (PVD) du 12 septembre 2026 au 31 décembre 2026	Présents : 39 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Les membres du conseil communautaire ont autorisé la prolongation du contrat de projet PVD et ont chargé le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires et signer le contrat et les éventuels avenants.
20260226 D03	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant octroi de chèques cadeaux Vis ta Lomagne aux agents dans le cadre de l'action sociale	Présents : 41 Votants : 45 Adoptée à :	Les membres du conseil ont : - AUTORISE la modification et le remplacement de la délibération n°20251002D09 du 02 octobre 2025 du conseil communautaire par la

	(modifie et remplace la délibération n°20251002D09 du 02 octobre 2025)	Unanimité	<p>présente délibération ;</p> <p>APPROUVE la prestation d'actions sociales « chèques cadeaux Vis ta Lomagne » ;</p> <p>- PREVU au budget principal 2026 de la Communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le versement des chèques cadeaux 2025 (aux agents) qui n'ont pas pu être versé en décembre 2025 au vu de la remarque du contrôle de légalité sur la délibération n°20251002D09 du 02 octobre 2025 du conseil communautaire ; ❖ Le versement des chèques cadeaux 2026 en fin d'année 2026 ; <p>- PREVU au budget annuel de l'EPCI le montant nécessaire au versement de cette prestation d'actions sociales ;</p> <p>- CHARGE le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires.</p>
20260226 D04	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'un accroissement temporaire d'activité (remplacement poste chargé de coopération)	Présents : 41 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	<p>L'agent actuellement en poste en tant que chef de projet « Convention Territoriale Globale » sur un contrat de projet sera placée en congé maternité courant avril 2026. Afin de pouvoir la remplacer il est proposé de créer un poste d'accroissement temporaire d'activité (7 mois) car il n'est pas possible de procéder à un contrat de remplacement sur un dispositif de « contrat de projet ».</p> <p>Aussi, l'assemblée Communautaire a accepté la création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité du 01/03/2026 au 30/09/2026 sur un poste d'attaché territorial ; et a chargé le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants.</p>
20260226 D05	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le recrutement d'un contrat d'apprentissage	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	<p>Le conseil communautaire a approuvé le recrutement d'un apprenti pour travailler au sein de l'équipe voirie des services techniques de la communauté de communes.</p> <p><u>Interventions dans l'assemblée :</u></p> <p>Plusieurs questions sont posées. L'agent sera-t-il recruté par la suite ? L'agent aura-t-il un tuteur / maître de stage ? Aura-t-il de réelles missions, il sera acteur ou observateur ? Peut-il conduire des engins ?</p> <p>L'apprenti se nomme Sawyer Chaffin. Il intégrera l'équipe voirie (goudron) et aura de réelle mission. Il travaillera et ne sera simple observateur. Son tuteur de stage sera le responsable des services techniques Patrice Castebrunet. Le stagiaire ne pourra pas conduire d'engins. Il ne dispose d'aucun permis à ce jour.</p>

20260226 D06	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création de 4 emplois permanents	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	<p>La carrière des agents évolue dans le temps. Le CDG82 fait parvenir chaque année à la collectivité, le tableau d'avancement de grade en début d'année. Si les agents concernés exercent les missions pour le nouveau grade, l'autorité territoriale peut accepter l'avancement. Les postes doivent être ouverts au tableau des effectifs ou alors il faut les créer.</p> <p>La CCLTG souhaite procéder à 4 avancements de grade. Les postes ne sont pas disponibles au tableau des effectifs. Aussi, le Président, a demandé au conseil communautaire d'accepter d'ouvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste animateur principal 1e classe - 1 poste adjoint administratif principal 1e classe - 2 postes agent de maîtrise principal <p>L'assemblée délibérante a autorisé la création de ces postes afin de pouvoir nommer les agents sur leur nouveau grade.</p>
20260226 D07	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le recrutement d'un emploi saisonnier, dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs » (maître-nageur – surveillance écoles)	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	<p>L'assemblée Communautaire a autorisé le recrutement d'un emploi saisonnier pour assurer la surveillance de la piscine intercommunale du 1^{er} juin au 30 septembre 2026.</p>
20260226 D08	RESSOURCES HUMAINES Personnel communautaire : Délibération relative au remboursement de frais de déplacement d'agents en mission	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	<p>L'assemblée communautaire a décidé d'approuver le remboursement aux frais réels des déplacements des agents du service Tourisme dûment missionnés pour faire la promotion touristique de notre territoire sur le salon de Toulouse du 10 au 12 avril 2026 ; et d'approuver la possibilité d'une avance sur les frais de déplacement engagés par les agents, à leur demande.</p>
20260226 D09	RESSOURCES HUMAINES - PISCINE Approbation du renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel à temps partagé, entre la Commune de Beaumont de Lomagne et la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, suite à la définition de l'intérêt communautaire « Aménagement, entretien et gestion de la piscine de la base de loisirs de Beaumont de Lomagne »	Présents : 42 Votants : 46 Pour : 39 Contre : 7	<p>L'assemblée communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition à temps partagé de Monsieur Jean Luc GREGORESKI, entre la commune de Beaumont de Lomagne et la communauté de communes.</p> <p><u>Intervention dans l'assemblée :</u> Le maire de Beaumont de Lomagne a indiqué souhaiter voter contre cette proposition de renouvellement de mise à disposition de personnel à temps partagé pour la piscine intercommunale, au vu du non versement en 2025 par la communauté de communes à la commune de Beaumont</p>

			<p>de la part EPCI des paris hippiques 2024.</p> <p>Le président de la CLTG explique que la rétrocession de la part EPCI à la commune n'est pas une obligation mais juste une possibilité. Il indique par ailleurs que la communauté va proposer à ce même conseil communautaire d'attribuer une subvention communautaire de 2000 € pour célébrer les 100 ans de l'hippodrome & les 150 ans de l'association des courses de Beaumont-de-Lomagne. En outre, la CCLTG a un gros projet d'évènementiel à venir avec l'hippodrome. La CCLTG souhaite conserver une partie de cette part EPCI des paris hippiques.</p>
20260226 D10	<p>PISCINE</p> <p>Approbation de la convention d'occupation de la piscine par le maitre-nageur</p>	<p>Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Dans ce cadre, la CCLTG souhaite, comme chaque année, mettre à disposition du maître-nageur sauveteur recruté pour la saison, les installations de la piscine intercommunale du 01/06/2026 au 30/09/2026, pendant les heures de fermetures de la piscine, tous les jours, afin que ce dernier puisse délivrer notamment des cours de natation. L'assemblée communautaire a approuvé la convention d'occupation de la piscine par le maitre-nageur sauveteur.</p>
20260226 D11	<p>PISCINE</p> <p>Approbation du contrat de location 2026 entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'Institut de Lestonnac pour le logement des maîtres-nageurs</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le Conseil Communautaire a approuvé le contrat de location 2025 entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'Institut de Lestonnac, pour loger les maitres-nageurs de juin à septembre 2026.</p>
20260226 D12	<p>PISCINE</p> <p>Délibération relative à l'octroi d'un billet d'entrée gratuit à la piscine intercommunale pour les élèves des écoles maternelles et primaires du territoire (écoles publiques et privées)</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le Conseil communautaire a approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'octroi d'un ticket d'entrée gratuit à la piscine intercommunale, par an, aux élèves des écoles primaires et maternelles du territoire de la CCLTG ; - Le critère d'éligibilité suivant : Être scolarisé dans une école primaire ou maternelle du territoire de la CCLTG; - Le fait que le ticket a une durée de validité annuelle et se matérialisera sous la forme d'un bracelet ; - Le fait que d'un point de vue budgétaire, cette initiative sera financée par le budget principal de la CCLTG.
20260226 D13	<p>FINANCES</p> <p>Décision modificative n°1 du budget principal CCLTG 2026</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Dans le cadre de l'étude globale plan guide de Référence des aménagements urbains et espaces publics pour les centres bourgs de Beaumont et de Lavit», une participation financière des communes de Beaumont, Lavit est prévue par voie de convention tripartite entre les deux communes et la CCLTG. Aussi, il convient de régulariser ces versements des communes vers la CCLTG par décision modificative n°1 au budget principal de la CCLTG</p>

			Le Conseil communautaire APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal 2026 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
20260226 D14	MARCHES PUBLICS Approbation avec Autorisation de signature du Contrat Accord-cadre M26001 attribué par la CAO du 25 02 2026 pour la Fourniture et la livraison de Matériaux pour la Voirie pour une durée de 12 mois - contrat renouvelable 3 fois pour une durée maximale de 48 mois	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a : - AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat Accord Cadre M26001 suivant l'avis de décision d'attribution établie par la CAO qui s'est réunie le 25 février 2026 ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'opération pour la mise en œuvre de ce contrat ; - Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du marché sont inscrits au budget communautaire
20260226 D15	HABITAT OPAH Etat des participations pour engagements	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 9 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 17 000 € euros de subvention à verser par la communauté de communes.
20260226 D16	HABITAT Approbation de la Convention du futur Pacte Territorial Volet 3	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'OPAH s'est terminée au 31 décembre 2025. Une étude de bilan de l'OPAH et de préfiguration d'un Pacte territorial volet 3 Accompagnement a été confiée au cabinet Urbanis en juin 2025. L'étude a permis l'actualisation de la stratégie et la définition du futur dispositif partenarial d'amélioration de l'habitat privé à l'échelle de la Lomagne Tarn et Garonnaise. Dans ce cadre, l'assemblée communautaire a décidé : - D'APPROUVER la convention de Pacte territorial volet 3 de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour la période du 1er mai 2026 au 31 décembre 2029 ; - D'AUTORISER le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférent ; - DE DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues sont inscrits au budget communautaire pour la période 2026-2027.
20260226 D17	ENVIRONNEMENT Adhésion 2026 à Campagnes Vivantes 82 et signature d'une Convention Commune'haies 2026 entre la CCLTG et l'association Campagnes Vivantes	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	La CCLTG souhaite mettre en place une aide à la plantation d'arbres et d'arbustes champêtres via le programme Commune'haies porté par Campagnes Vivantes 82 dans le cadre de l'expérimentation de mesures agro-environnementales en soutien à protection de voiries communautaires. Aussi, l'assemblée communautaire a décidé :

			<ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER le projet de convention « Commune'haies 2026 » annexé ; - D'ACCEPTER de subventionner l'association Campagnes Vivantes 82, à hauteur de 8200 €, dans le cadre du programme Plantem 2026 ; - D'AUTORISER le Président à engager l'adhésion 2026 de la CCLTG à Campagnes Vivantes 82 ; - D'AUTORISER le Président à signer la convention « Commune'haies 2026 » avec Campagnes Vivantes 82 ; - DE DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues sont inscrits au budget communautaire.
20260226 D18	<p>VOIRIE</p> <p>Convention de soutien expérimental de mesures agro-environnementales visant la protection de voiries communautaires, entre la CCLTG et l'exploitant bénéficiaire</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>L'assemblée communautaire a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER la convention d'expérimentation de soutien à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales visant la protection de voiries communautaires ; - D'AUTORISER le Président à signer cette convention avec chaque exploitant bénéficiaire sélectionné ; - D'ACCEPTER de subventionner jusqu'à 6 exploitants bénéficiaires, pour un montant total maximum de 1800 € au titre de l'année 2026 ; - DE DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues sont inscrits au budget communautaire.
20260226 D19	<p>URBANISME</p> <p>Acquisition de deux parcelles situées sur la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne par la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (CCLTG)</p>	<p>Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>L'assemblée communautaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section ZV n°46 et ZV n°81, situées à Beaumont-de-Lomagne sur la ZA de Bordevieille, pour une superficie totale de 1 714 m², au prix de 13 712 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document afférent à cette acquisition. <p><u>Intervention dans l'assemblée :</u> Un élu communautaire rappelle qu'il y a des terrains non occupés sur la ZA de Bordevieille. Il évoque la question d'une taxe sur les terrains non occupés par la commune de Beaumont de Lomagne.</p>
20260226 D20	<p>AFFAIRES SOCIALES</p> <p>Convention de partenariat entre la CPTS Lomagne Garonne, la Mairie de Beaumont de Lomagne et la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à :</p>	<p>La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et la Mairie de Beaumont-de-Lomagne travaillent conjointement dans le cadre de la commission santé municipale, en lien étroit avec les professionnels</p>

	Garonnaise	Unanimité	<p>de santé du territoire et des représentants de la société civile, à l'élaboration de vidéos promotionnelles visant à attirer de nouveaux professionnels de santé en Lomagne.</p> <p>A ce titre, la Mairie de Beaumont et la Communauté de Communes ont sollicité un co-financement de la part de la CPTS Lomagne Garonne, pour ce projet.</p> <p>Le président de la CCLTG a donc proposé de formaliser une convention de partenariat entre la CPTS Lomagne Garonne, la Mairie de Beaumont-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise précisant les modalités du projet et les engagements des parties.</p> <p>L'assemblée communautaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention de partenariat, entre la CPTS Lomagne Garonne, la Mairie de Beaumont-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ; - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.
20260226 D21	<p>CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE Evaluation et renouvellement Convention Territoriale Globale – Convention d'objectifs et de financement – pilotage du projet de territoire – ingénierie – avec la CAF de Tarn-et-Garonne</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>La première Convention Territoriale Globale de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise arrive à échéance fin 2026. Pour rappel, la CCLTG est engagée dans une Convention Territoriale Globale et un projet social de territoire avec la Caf de Tarn-et-Garonne, les communes de Beaumont et Lavit depuis 2022. Par avenant, sont signataires depuis septembre 2025 les communes de Sérignac et Larrazet. Ce cadre contractuel permet une mobilisation commune des financements en direction des services aux familles du territoire, la coordination des actions et des projets et engage le territoire dans un projet social de territoire pluriannuel.</p> <p>Dans le cadre de ce conventionnement, la CCLTG est amenée à réaliser l'évaluation de la première CTG, et dans la perspective d'un renouvellement, à actualiser un diagnostic des besoins des habitants partagé et le projet social de territoire.</p> <p>A ce titre, la CCLTG souhaite être accompagnée par un prestataire extérieur qui aura pour mission d'évaluer l'atteinte des objectifs et les effets de la CTG, d'actualiser le diagnostic partagé en associant les élus, les partenaires institutionnels, les professionnels de terrain locaux, les</p>

			<p>usagers des services et les habitants ; et de proposer la définition de nouveaux axes prioritaires et d'un nouveau projet social de territoire 2027-2031.</p> <p>Une convention d'objectifs et de financement est conclue avec la CAF, permettant le co-financement de cette prestation par la CAF, à hauteur de 50%, au titre du dispositif « pilotage du projet de territoire – ingénierie ». Afin de réaliser cette prestation, la CCLTG a budgétisé un montant de 22 000€ et procède désormais à la consultation des prestataires éventuels. La CAF prendra en charge 50% de la dépense, ce qui induit un reste à charge de 11 000€ TTC pour la CCLTG.</p> <p>L'assemblée communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de financement - pilotage du projet de territoire – ingénierie – avec la Caf de Tarn-et-Garonne.</p>
20260226 D22	<p>SUBVENTIONS Célébration des 100 ans de l'hippodrome & 150 ans de l'association des courses de Beaumont-de-Lomagne : validation d'une subvention communautaire.</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>L'assemblée communautaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant 2000 € à l'association des courses de Beaumont-de-Lomagne pour l'évènementiel « célébration des 100 ans de l'hippodrome & 150 de l'association des courses de Beaumont-de-Lomagne » ; - AUTORISE le Président à inscrire au budget 2026 ce montant.
20260226 D23	<p>SUBVENTION Signature d'une convention entre la Région Occitanie, le GAL Leader Garonne-Quercy-Gascogne et la CCLTG 2023-2027</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Les membres du Conseil communautaire ont approuvé le modèle de la convention EPCI/GAL LEADER/REGION pour permettre la mise en place d'aides économiques aux acteurs privés dans le cadre spécifique d'une aide LEADER.</p>
20260226 D24	<p>AFFAIRES GENERALES Approbation de la convention de participation financière relative à la réalisation de l'aire de grand passage de Saint Etienne de Tulmont pour l'année 2025</p>	<p>Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Considérant que cette aire de grands passages temporaire est un service à vocation départementale, le préfet propose, comme acté lors de la dernière séance de la commission départementale consultative des gens du voyage, que ces coûts puissent être mutualisés entre les 10 EPCI à fiscalité propre du département, compétent en matière d'accueil des gens du voyage.</p> <p>Le Conseil communautaire a approuvé la convention de participation financière relative à la réalisation et au fonctionnement de l'aire de grand passage temporaire de Saint Etienne de Tulmont pour l'année 2025.</p>

20260226 D25	AFFAIRES GENERALES Approbation de la motion de l'AMF 82 contre le MERCOSUR, par Conseil communautaire de la CCLTG	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé la motion proposée par l'AMF82 contre le Mercosur.
20260226 D26	AFFAIRES GENERALES Modification du règlement intérieur de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur modifié de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, afin d'autoriser le recours au vote électronique et à l'enregistrement lors des conseils communautaires, notamment pour l'élection du Président et des Vices présidents en avril 2026.
<u>Questions diverses :</u>			

La séance est levée à 18h40

La secrétaire de séance
 Evelyne MEESEMAN



Le Président
 Bernard SALOMON

